FORUMS POUR L'ENTOURAGE

TRAFIC ET CONSOMMATION DE STUPÉFIANTS

Par Profil supprimé Posté le 30/10/2019 à 19h09

Bonjour,
J'ai appris hier que ma fille, âgée de 16 ans, a commandé sur le net 200 cachets de MDMA qui ont été interceptés par les douanes. Elle a fait livrer le colis chez sa grand-mère dont le domicile a fait l'objet d'une perquisition. Désormais, une procédure judiciaire est en marche. Ma fille étant actuellement en vacances chez son père, elle sera placée en GAV à son retour. Le SRPJ m'a demandé de ne pas l'informer, afin de prévenir tout risque de fugue ou de mise en danger. Ma fille revient de vacances dans deux jours, il faudra donc faire commesi je n'étais au courant de rien jusqu'à son interpellation prévue la semaine prochaine.Cela va être difficile pour moi qui ai tellement d'interrogations...
Par ailleurs, j'ai découvert dans sa chambre du sirop codéiné et une bouteille vide de gin, cocktail pour le lean.
J'avais observé un changement notoire d'attitude chez ma fille, passant de l'euphorie à un état quasi dépressif avec repli sur elle-même et beaucoup de sommeil. J'ai aussi été alertée par la disparition de médicaments opiacés qui lui avaient été prescrits pour une ablation des dents de sagesse et qu'elle n'avait pas pris à ce moment-là.
Aujourd'hui,je me sens démunie: j'ai essayé de contacter le médecin de famille, mais sans résultat. Je ne peux pas en parler à son père, compte tenu des recommandations du SRPJ. Quelle suite envisager après sa mise en examen? Comment en parler à son petit frère? Vers qui me tourner? Un conseiller de Drogue Info Service a écouté l'exposé de ma situation, mais je souhaiterais recueillir le témoignage de parents.